Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601008-DE

Commune de **PLONEIS**
(Finistère)

REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 janvier 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Abstentions :
Pour : 18
Contre : 0

L'an deux mil vingt-six, le 30 janvier à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Etaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, M. LE GUILLOU, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme CORNEC, Mme LE BRIS, M. BIGER, Mme-MOUEZANT, Mme TREBERN, M. TUAL

Etaient absents : Mme. CLOTEAUX (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU (pouvoir à M. BOTHOREL), Mme DANEL

Secrétaire de séance nommé : Stéphane BARRE

Mode de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du 24/01/2026 Affiché le 03/02/2026 Transmis le 03/02/2026

Délibération n°26-01-008
Objet : Renouvellement de la convention jeunesse 2026 ULAMIR

Mme Christine FLOCHLAY expose au Conseil Municipal que la convention jeunesse est arrivée à expiration le 31 décembre dernier.

Considérant le contexte de réflexion sur l'évolution de la politique jeunesse, il est proposé de renouveler la convention jeunesse / espace jeunes pour une durée **d'un an.**

La convention prévoit, en plus des parties pédagogiques et financières habituelles, un volet concernant les échéances et les sujets à traiter durant l'année 2026, en lien avec les futures équipes municipales.

Il est ainsi prévu :

1. 1er trimestre 2026 : Analyse de différents modèles sur d'autres territoires, en lien avec la CTG Jeunesse et des adhérents de la FCSB (fédération de Centres Sociaux) ; Transmission du bilan 2025
2. Avril 2026 : Avec les nouveaux élus : bilan rapide du projet actuel et échange intercommunal sur les enjeux du futur projet intercommunal d'animation jeunesse, en lien avec les attentes à l'échelle communale ;
3. Mai- juin 2026 : Etude approfondie de 2 ou 3 modèles pouvant être pertinents et compatibles avec les moyens disponibles ;
4. Juillet à octobre 2026 : définition d'un nouveau projet et des moyens à mobiliser, avec choix des priorités et une vigilance sur le maintien de la dimension intercommunale du projet ;
5. Mi-octobre à fin décembre 2026 : passage en commissions et validations en conseils municipaux et CA de l'Ulamir.
6. Participerons à cette démarche : pour les communes au moins un élu et un agent de chaque commune et pour l'Ulamir les directeurs-animateurs jeunesse, le directeur, des administrateurs.

Envoyé en préfecture le 04/02/2026
Reçu en préfecture le 04/02/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260130-2601008-DE

Participation financières des communes en 2026 :

		Coût 2026	Temps de travail
Participation au coût du poste	Pluguffan	24 077	60 % d'un ETP
	Plogonnec	16 051	40 % d'un ETP
	Plonéis	20 064	50 % d'un ETP
Frais généraux	Pluguffan	3 970	
	Plogonnec	2 647	
	Plonéis	3 309	
Frais de gestion 3%	Pluguffan	722	
	Plogonnec	482	
	Plonéis	602	

Total Pluguffan	28 769
Total Plogonnec	19 180
Total Plonéis	**23 975**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme FLOCHLAY, par 18 voix pour,

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec l'ULAMIR pour l'animation jeunesse 2026 et ses avenants.

Stéphane BARRE, Secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire



